

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 20 octobre 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président,

MM. Georges FANIEL et Alain DEFAYS siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 05.

Il est constaté par la liste des présences que 79 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Denise BARCHY (PS), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Robert COLLAS (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Joseph MOXHET (PS), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Alain ONKELINX (PS), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Anne-Marie PERIN (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH) et M. Michel WILKIN (MR).

M. Michel FORET, Gouverneur et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assistent à la séance.

Excusés :

M. Georges PIRE (MR), Député permanent, M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Robert PATTACINI (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS)

I COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT.

M. le Président rappelle que la réunion de ce jour sera suivie d'une réunion à huis clos.

II LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2004.

Monsieur Georges FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2004.

III DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOU MIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.

**INTRANET :
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/14)**

M. le Président rappelle que M. le Député permanent André GILLES répondra sur l'ensemble des dossiers relevant de ses attributions.

**LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES – INTERCOMMUNALES À PARTICIPATION PROVINCIALE
MAJORITAIRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/01)**

La discussion générale a été close lundi et la réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour demain.

**LA CULTURE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/04)**

M. Paul-Emile MOTTARD, Député permanent, donne la réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour.

En conséquence, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2003-2004 relatif à la Culture.

**L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/05)**

M. Gaston GERARD, Député permanent, donne la réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour.

En conséquence, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2003-2004 relatif à l'Education physique et les Sports.

**LA JEUNESSE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/06)**

La discussion générale a été déclarée close hier et M. le Député permanent Paul-Emile MOTTARD répondra demain.

**L'ENFANCE ET LES AFFAIRES SOCIALES
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/07)**

La discussion générale a été déclarée close hier et la réponse de la Députation permanente est prévue pour demain

LE LOGEMENT
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/08)

La déclaration générale a été déclarée close hier et MM. les Députés permanents Olivier HAMAL et Paul-Emile MOTTARD répondront demain

L'ENSEIGNEMENT
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/09)

(Continuation de la discussion générale.)

Mme Nicole DAHNER, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, Mme Danielle DELCHAMBRE, M. Théo BRUYERE, M. Marcel LHOEST, M. Miguel FERNANDEZ et M. Gérard GEORGES interviennent à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, elle est déclarée close.

M. André GILLES, Député permanent, répondra sur l'ensemble de dossiers le vendredi 22 octobre.

LA FORMATION ET LES CENTRES PMS
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/10)

De la tribune Mme Claudine RUIZ-CHARLIER fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Les Conseillers suivants interviennent à la tribune : M. Jean SMETS, Mme Nicole DAHNER, Mme Anne-marie PERIN, M. Victor MASSIN, Mme Sabine MAQUET, Mme Denise LAURENT, M. Edgard HOUGARDY, M. Alain ONKELINX et Mme Joëlle POULIT.

Plus personne ne demandant la parole, elle est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sera donnée le vendredi 22 octobre.

LES PRÊTS D'ÉTUDES
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/11)

De la tribune Mme Marlène GIOT fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

Mme Vicky BECKER intervient à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, elle est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sera donnée le vendredi 21 octobre.

**MODIFICATIONS DU STATUTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AIDE MÉDICALE URGENTE –
EPAMU
(DOCUMENT 04-05 / 37)**

De la tribune M. SMETS fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 6^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

M. Arthur SPODEN intervient à la tribune et, de son banc, M. André GILLES, Député permanent.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Vu le statut organique de l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente rattachée à l'Institut provincial de Formation des Agents des services publics, adopté en ses réunions du 29 janvier 1999, 24 février et 24 août 2000 ;

Considérant par ailleurs, qu'il convient d'apporter d'autres modifications au statut organique, nécessaires au bon fonctionnement de l'EPAMU et tenant compte de l'organigramme général de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics.

Vu le Décret du Parlement wallon du 12/2/2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Arrête :

Article 1. *Le statut organique et le règlement d'ordre intérieur de l'EPAMU sont modifiés tel que repris en annexe lesquels font partie intégrante de la présente résolution ;*

Article 2. *La présente résolution sera transmise au Ministre de l'Intérieur et sera publiée au Bulletin provincial.*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

**LE TOURISME :
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 ET PERSPECTIVES D'AVENIR
(DOCUMENT 04-05/15)**

De la tribune Mme Isabelle FRESON fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 10^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance dudit rapport.

La discussion générale est ouverte.

MM. André DENIS, Philippe DODRIMONT et Gérard GEORGES interviennent à la tribune

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

La réponse de la Députation permanente sur ce point de l'ordre du jour est prévue pour la séance du vendredi 21 octobre 2004.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2003 DES FONDS PROVENANT DE LEGS (DOCUMENT 04-05 / 34)
--

De la tribune M. Dominique DRION fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, les projets de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité

En conséquence le Conseil adopte les résolutions suivantes :

Résolution 1

Vu le compte de gestion du legs « MYKOLA-DYHID » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 48.296,03 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « MYKOLA-DYHID ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution 2

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 10.398,57 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 3

Vu le compte de gestion de la « Succession Fernand PETIT » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 967,75 € en avoir à la Banque Dexia au nom de la « Succession Fernand PETIT »

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 4

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 42.514,67 € se répartissant comme suit :

- 25.281,52 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Sanatorium ») ;
- 17.233,15 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Dispensaires »).

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 5

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 11.481,95 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 6

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOUWERS rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 3.030,31 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 7

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 3.217,29 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BONDARIU ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 8

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS », rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 3.394,21 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 9

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 106.203,74 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Fernand PETIT »

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 10

*Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON »,
rendu pour l'année 2003 ;*

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 32.319,98 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 11

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 15.414,89 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Résolution n° 12

Vu le compte de gestion du legs Veuve DEJAER rendu pour l'année 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

APPROUVE

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2003, par un boni de 234 ,45 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Veuve DEJAER ».

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

De la tribune M. SMETS lit, en l'absence de M. Jean-Marie COLLETTE excusé, le rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS et MR

S'ABSTIENNENT : les groupes ECOLO et CDH-CSP.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2004;

Attendu que l'évolution des dépenses inhérentes au fonctionnement de certains services requiert l'ajustement des crédits fixés initialement;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu le Décret de la Région Wallonne en date du 1er avril 1999, notamment en ses articles 16 § 2, 1°, 4 et 17, § 2 à 4 ;

Sur proposition de la Députation permanente;

A R R E T E :

Article 1^{er}: *Des crédits de dépenses du budget de la Province de Liège de 2004 totalisant 553.474 € au budget ordinaire sont transférés, de certains articles à d'autres, conformément aux tableaux ci-après :*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>D.O personnel</u>			
	<u>Autorités provinciales</u>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/620200	Traitements des Députés permanents	629.532,00	1.028,00	630.560,00
101/620300	Indemnités aux Président, Vice-présidents et Secrétaires du Conseil provincial	86.000,00	9.000,00-	77.000,00
101/620301	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	372.000,00	200,00	372.200,00
101/620310	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	41.500,00	3.250,00	44.750,00
101/624200	Pensions de retraite aux anciens Députés Permanents	275.600,00	6.400,00	282.000,00
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Bureau des relations extérieures</i>			
104/620000	Rémunérations	168.980,00	10.460,00	179.440,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	28.720,00	3.430,00	32.150,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/620000	Rémunérations	621.900,00	7.300,00-	614.600,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	108.300,00	1.500,00-	106.800,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/620000	Rémunérations	1.781.385,00	340.000,00	2.121.385,00
106/621000	Allocations sociales directes	29.350,00	5.400,00	34.750,00
106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	371.670,00	40.600,00	412.270,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.366.940,00	3.100,00	1.370.040,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/620000	Rémunérations	1.098.700,00	27.200,00	1.125.900,00
138/621000	Allocations sociales directes	51.050,00	2.200,00-	48.850,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
138/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	176.610,00	11.500,00	188.110,00
	<i>Service informatique central</i>			
139/620000	Rémunérations	529.820,00	7.280,00	537.100,00
139/621000	Allocations sociales directes	15.170,00	1.000,00	16.170,00
139/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	118.270,00	2.620,00	120.890,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	109.340,00	1.200,00	110.540,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Espace qualité formation de la Province de Liège</i>			
701/620000	Rémunérations	226.290,00	10.780,00	237.070,00
	<i>Internats</i>			
708/620000	Rémunérations	2.564.352,00	25.749,00-	2.538.603,00
708/621000	Allocations sociales directes	97.600,00	7.000,00-	90.600,00
708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	405.414,00	14.900,00-	390.514,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/620000	Rémunérations	4.766.662,00	27.000,00-	4.739.662,00
732/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	438.074,00	15.500,00-	422.574,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4.166.693,00	22.800,00	4.189.493,00
735/628010	Remboursements de traitements	123.820,00	40.818,00	164.638,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/620000	Rémunérations	7.571.780,00	26.000,00-	7.545.780,00
736/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.018.450,00	3.600,00-	1.014.850,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/620000	Rémunérations	27.912.400,00	161.600,00	28.074.000,00
741/621000	Allocations sociales directes	781.090,00	7.658,00-	773.432,00
741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.033.150,00	60.710,00	2.093.860,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/620000	Rémunérations	1.801.170,00	50.400,00-	1.750.770,00
744/621000	Allocations sociales directes	47.350,00	3.000,00-	44.350,00
744/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	180.050,00	5.000,00-	175.050,00
	<u>Enseignement pour handicapés</u>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/620000	Rémunérations	2.604.100,00	7.000,00-	2.597.100,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	276.560,00	4.500,00	281.060,00
752/625000	Abonnements sociaux	900,00	500,00-	400,00
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/620000	Rémunérations	1.148.100,00	22.000,00-	1.126.100,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	198.700,00	4.500,00-	194.200,00
	<u>Complexes de délasserment</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/620000	Rémunérations	1.907.540,00	43.200,00	1.950.740,00
760/621000	Allocations sociales directes	81.900,00	18.000,00-	63.900,00
760/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	353.150,00	9.150,00	362.300,00
760/625000	Abonnements sociaux	1.000,00	300,00-	700,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/620000	Rémunérations	1.097.400,00	2.700,00-	1.094.700,00
761/621000	Allocations sociales directes	48.720,00	5.200,00-	43.520,00
761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	200.120,00	2.300,00-	197.820,00
761/625000	Abonnements sociaux	750,00	550,00-	200,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/620000	Rémunérations	2.550.900,00	9.350,00	2.560.250,00
762/621000	Allocations sociales directes	107.410,00	9.800,00-	97.610,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	402.980,00	10.280,00	413.260,00
762/625000	Abonnements sociaux	3.650,00	1.600,00-	2.050,00
	<i>Services des affaires culturelles - Médiathèque</i>			
762/620000	Rémunérations	722.000,00	4.400,00	726.400,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	109.000,00	8.000,00	117.000,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/620000	Rémunérations	602.050,00	22.000,00-	580.050,00
763/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	103.190,00	7.000,00-	96.190,00
763/625000	Abonnements sociaux	1.000,00	850,00-	150,00
	<i>Services des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/620000	Rémunérations	2.538.200,00	68.500,00-	2.469.700,00
767/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	386.040,00	18.000,00-	368.040,00
767/625000	Abonnements sociaux	3.000,00	2.200,00	5.200,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Sports</i>			
764/620000	Rémunérations	1.325.500,00	25.500,00	1.351.000,00
764/621000	Allocations sociales directes	57.050,00	2.200,00-	54.850,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	236.250,00	4.000,00	240.250,00
764/625000	Abonnements sociaux	1.050,00	500,00	1.550,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/620000	Rémunérations	1.357.090,00	38.000,00-	1.319.090,00
771/621000	Allocations sociales directes	60.290,00	3.000,00-	57.290,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	206.900,00	2.200,00-	204.700,00
771/625000	Abonnements sociaux	4.000,00	1.400,00-	2.600,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/620000	Rémunérations	298.640,00	1.800,00-	296.840,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	44.170,00	500,00	44.670,00
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Maison du social</i>			
840/620000	Rémunérations	883.070,00	4.500,00	887.570,00
840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	179.200,00	1.800,00	181.000,00
840/625000	Abonnements sociaux	2.500,00	400,00-	2.100,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/620000	Rémunérations	1.606.590,00	2.000,00-	1.604.590,00
870/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	259.010,00	1.900,00	260.910,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/620000	Rémunérations	8.892.673,00	88.000,00-	8.804.673,00
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.602.080,00	17.000,00-	1.585.080,00
871/625000	Abonnements sociaux	4.500,00	1.700,00	6.200,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
871/620000	<i>Observatoire de la santé</i> Rémunérations	80.300,00	1.600,00-	78.700,00
	Total D.O personnel	94.664.405,00	338.649,00	95.003.054,00
	<u>D.O fonctionnement</u>			
	<u>Général</u>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/642200	Dépenses imprévues	5.000,00	5.000,00	10.000,00
	<u>Assurances</u>			
	<i>Assurances</i>			
050/616000	Primes d'assurances	1.557.880,00	45.000,00	1.602.880,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/613200	Fonctionnement technique	919.400,00	93.000,00	1.012.400,00
	<i>Service informatique central</i>			
139/613100	Fonctionnement administratif	2.500,00	800,00	3.300,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/613100	Fonctionnement administratif	46.810,00	5.000,00	51.810,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/613200	Fonctionnement technique	9.850,00	16.000,00	25.850,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Complexes de délassement</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/613300	Fonctionnement des bâtiments	255.500,00	20.000,00	275.500,00
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/613300	Fonctionnement des bâtiments	54.865,00	4.590,00	59.455,00
	Total D.O fonctionnement	2.851.805,00	189.390,00	3.041.195,00
	<u>D.O transferts</u>			
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Information agronomique</i>			
620/640408	Crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour mettre en oeuvre des opérations "Agricharme", en partenariat avec la Région wallonne	49.579,00	5.000,00-	44.579,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/640452	Crédit mis à la disposition de la Députation permanente dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	15.361,00	6.750,00	22.111,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	1.020.477,00	10.000,00	1.030.477,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Sports</u>			
	<i>Sports</i>			
764/640554	Crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive	200.000,00	12.500,00	212.500,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</i>			
772/640574	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	123.947,00	53,00	124.000,00
772/640576	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	74.368,00	632,00	75.000,00
	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/640600	Intervention provinciale en faveur des paroisses du culte orthodoxe	4.000,00	500,00	4.500,00
	Total D.O transferts	1.487.732,00	25.435,00	1.513.167,00
	<u>D.O dette</u>			
	<u>Dette générale</u>			
	<i>Dette générale</i>			
010/650010	Intérêts d'emprunts	1.100.000,00	616.265,00-	483.735,00
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/430030	Remboursements d'emprunts	462.739,00	119,00-	462.620,00
104/430049	Remboursements d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	2.907.571,00	973.762,00	3.881.333,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
104/650010	Intérêts d'emprunts	64.267,00	3.743,00	68.010,00
104/650049	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné <i>Service de la communication</i>	2.335.181,00	935.181,00-	1.400.000,00
104/430030	Remboursements d'emprunts	15.123,00	37,00	15.160,00
104/650010	Intérêts d'emprunts <i>Institut de formation des agents des services publics</i>	19.996,00	34,00	20.030,00
106/430030	Remboursements d'emprunts	3.081,00	9,00	3.090,00
106/650010	Intérêts d'emprunts	1.161,00	69.489,00	70.650,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/430030	Remboursements d'emprunts	24.856,00	4,00	24.860,00
131/650010	Intérêts d'emprunts	6.452,00	10.008,00	16.460,00
	<i>Archives provinciales</i>			
133/430030	Remboursements d'emprunts	16.589,00	359,00-	16.230,00
133/650010	Intérêts d'emprunts	14.299,00	811,00	15.110,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/430030	Remboursements d'emprunts	386.645,00	985,00-	385.660,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/430030	Remboursements d'emprunts	8.831,00	101,00-	8.730,00
138/650010	Intérêts d'emprunts	4.167,00	187,00-	3.980,00
	<i>Service informatique central</i>			
139/430030	Remboursements d'emprunts	55.016,00	55.016,00-	0,00
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/430030	Remboursements d'emprunts	43.558,00	48,00-	43.510,00
420/650010	Intérêts d'emprunts	35.319,00	301,00	35.620,00
	<i>Voirie</i>			
421/430030	Remboursements d'emprunts	64.808,00	618,00-	64.190,00
421/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts d'État)	39.311,00	691,00-	38.620,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
421/650010	Intérêts d'emprunts	47.418,00	1.932,00	49.350,00
421/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	15.870,00	1.150,00-	14.720,00
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Ouvrages sur cours d'eau</i>			
441/430030	Remboursements d'emprunts	1.743,00	8,00	1.751,00
441/650010	Intérêts d'emprunts	17,00	3,00	20,00
	<i>Hydraulique</i>			
482/430030	Remboursements d'emprunts	193.284,00	1.704,00-	191.580,00
482/650010	Intérêts d'emprunts	127.052,00	2.572,00-	124.480,00
	<u>Économie, Commerce et artisanat</u>			
	<i>Artisanat et métiers d'arts</i>			
523/650010	Intérêts d'emprunts	44.680,00	8.770,00-	35.910,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/430030	Remboursements d'emprunts	423.659,00	171,00	423.830,00
530/430033	Remboursements d'emprunts pour libération parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	285.982,00	8,00	285.990,00
530/650010	Intérêts d'emprunts	214.791,00	1.381,00-	213.410,00
530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	309.635,00	5,00	309.640,00
	<i>Électricité</i>			
552/430034	Remboursements d'emprunts pour souscription statutaire SOCOLIE	1.110.199,00	1,00	1.110.200,00
552/430035	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	565.763,00	7,00	565.770,00
552/650018	Intérêts d'emprunts souscription statutaire SOCOLIE	356.061,00	9,00	356.070,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/430030	Remboursements d'emprunts	155.308,00	82,00	155.390,00
560/430037	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	196.866,00	1.214,00	198.080,00
560/650010	Intérêts d'emprunts	85.779,00	3.931,00	89.710,00
560/650017	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	159.846,00	3.664,00	163.510,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/430030	Remboursements d'emprunts	87.123,00	603,00-	86.520,00
621/650010	Intérêts d'emprunts	33.818,00	992,00	34.810,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/430030	Remboursements d'emprunts	14.289,00	1,00	14.290,00
621/650010	Intérêts d'emprunts	2.301,00	9,00	2.310,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/430030	Remboursements d'emprunts	1.139,00	1,00	1.140,00
701/650010	Intérêts d'emprunts	51,00	9,00	60,00
	<i>Prêts d'études</i>			
703/430030	Remboursements d'emprunts	103.545,00	165,00-	103.380,00
703/650010	Intérêts d'emprunts	13.386,00	1.864,00	15.250,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/430030	Remboursements d'emprunts	25.559,00	1.009,00-	24.550,00
706/650010	Intérêts d'emprunts	16.690,00	530,00	17.220,00
	<i>Internats</i>			
708/430030	Remboursements d'emprunts	271.965,00	2.095,00-	269.870,00
708/650010	Intérêts d'emprunts	152.349,00	3.539,00-	148.810,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/430030	Remboursements d'emprunts	72.211,00	181,00-	72.030,00
732/650010	Intérêts d'emprunts	30.214,00	464,00-	29.750,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/430030	Remboursements d'emprunts	2.056.548,00	14.556,00-	2.041.992,00
735/650010	Intérêts d'emprunts	813.853,00	57,00	813.910,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/430030	Remboursements d'emprunts	63.160,00	1.800,00-	61.360,00
736/650010	Intérêts d'emprunts	48.977,00	2.647,00-	46.330,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/430030	Remboursements d'emprunts	535.920,00	2.390,00-	533.530,00
741/650010	Intérêts d'emprunts	425.412,00	28.301,00	453.713,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/430030	Remboursements d'emprunts	3.327,00	3,00	3.330,00
744/650010	Intérêts d'emprunts	3.939,00	11,00	3.950,00
	<u>Enseignement pour handicapés</u>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/430030	Remboursements d'emprunts	71.877,00	77,00-	71.800,00
752/650010	Intérêts d'emprunts	26.503,00	183,00-	26.320,00
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/430030	Remboursements d'emprunts	23.749,00	79,00-	23.670,00
	<u>Complexes de délassement</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/430030	Remboursements d'emprunts	64.932,00	332,00-	64.600,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
760/650010	Intérêts d'emprunts	41.075,00	11.565,00	52.640,00
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/430030	Remboursements d'emprunts	47.295,00	35,00-	47.260,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/430030	Remboursements d'emprunts	116.534,00	136,00	116.670,00
762/650010	Intérêts d'emprunts	56.056,00	1.814,00	57.870,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Sports</i>			
764/430030	Remboursements d'emprunts	3.168,00	2,00	3.170,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	272,00	28,00	300,00
	<i>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</i>			
764/430030	Remboursements d'emprunts	81.371,00	2.731,00-	78.640,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	82.757,00	5.237,00-	77.520,00
	<i>Piste d'apprentissage cycliste</i>			
764/430030	Remboursements d'emprunts	9.161,00	9,00	9.170,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	9.109,00	141,00	9.250,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	44.910,00	20.760,00	65.670,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	11.434,00	464,00-	10.970,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	5.525,00	4.205,00	9.730,00
	<i>Église Saint-Antoine</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	22.665,00	55,00-	22.610,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
771/650010	Intérêts d'emprunts <i>Musée Tchanchès</i>	16.582,00	1.218,00	17.800,00
771/430030	Remboursements d'emprunts	12.904,00	714,00-	12.190,00
771/650010	Intérêts d'emprunts <i>Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</i>	9.033,00	7,00	9.040,00
772/430030	Remboursements d'emprunts	11.095,00	5,00	11.100,00
772/650010	Intérêts d'emprunts <i>Édifices classés</i>	11.185,00	5,00	11.190,00
773/430030	Remboursements d'emprunts	86.402,00	732,00-	85.670,00
773/650010	Intérêts d'emprunts	63.281,00	4.909,00	68.190,00
	<u>Cultes et laïcité</u>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/430030	Remboursements d'emprunts	91.318,00	612,00	91.930,00
790/650010	Intérêts d'emprunts	45.596,00	14.454,00	60.050,00
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Maison du social</i>			
840/430030	Remboursements d'emprunts	10.339,00	59,00-	10.280,00
840/650010	Intérêts d'emprunts	6.599,00	179,00-	6.420,00
	<i>La famille</i>			
844/430030	Remboursements d'emprunts	174.681,00	151,00-	174.530,00
844/650010	Intérêts d'emprunts	32.751,00	809,00	33.560,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/430030	Remboursements d'emprunts	145.792,00	182,00-	145.610,00
870/650010	Intérêts d'emprunts	67.479,00	4.371,00	71.850,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/430030	Remboursements d'emprunts	49.570,00	2,00	49.572,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
871/650010	Intérêts d'emprunts	25.291,00	371,00-	24.920,00
	<i>Complexe provincial de Magnée et CHR de la Citadelle</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	209.585,00	5,00	209.590,00
872/430040	Remboursements d'emprunts couvrant la participation financière au capital B du Centre hospitalier régional de la Citadelle	14.862,00	8,00	14.870,00
872/430042	Remboursements d'emprunts couvrant le remboursement à la Société de leasing, de financement et d'économies d'énergie de solde restant dû de l'avance gagée pour la souscription du capital A du CHR de la Citadelle	239.273,00	7,00	239.280,00
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts d'État)	84.143,00	7,00	84.150,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	20.591,00	281,00-	20.310,00
872/650023	Intérêts d'emprunts à contracter couvrant le remboursement à la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie de solde restant dû de l'avance gagée pour la souscription au capital A du CHR de la Citadelle	26.341,00	9,00	26.350,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	25.188,00	2,00	25.190,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	363.990,00	5.530,00-	358.460,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	221.872,00	7.778,00	229.650,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	55.026,00	4.086,00-	50.940,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	135.190,00	38.748,00-	96.442,00
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts d'État)	45.805,00	14.272,00-	31.533,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	58.151,00	30.436,00-	27.715,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	31.302,00	13.360,00-	17.942,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts d'État)	28.730,00	28.730,00-	0,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	34.221,00	52.929,00	87.150,00
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Traitement des immondices</i>			
876/430044	Remboursements d'emprunts couvrant la souscription au capital social d'Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	4.225,00	6,00	4.231,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
876/650036	<u>DEPENSES</u> Intérêts d'emprunts couvrant la souscription au capital social d'Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	41,00	9,00	50,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/430046	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	402.955,00	4.455,00-	398.500,00
877/650038	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	206.895,00	1.905,00	208.800,00
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/430030	Remboursements d'emprunts	5.884,00	6,00	5.890,00
879/650010	Intérêts d'emprunts	6.042,00	8,00	6.050,00
	<u>Logement et aménag du territoire</u>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/430048	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	3.114.836,00	14.326,00-	3.100.510,00
922/650042	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	996.305,00	38.185,00	1.034.490,00
	Total D.O dette	24.588.443,00	553.474,00-	24.034.969,00

TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX..PROPRE
T.B Oct	338.649,00	189.390,00	25.435,00	553.474,00-	0,00

De la tribune Jacques LECLERCQ fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS et MR

Vote CONTRE : le groupe CDH-CSP

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2004;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu le Décret de la Région Wallonne en date du 1er avril 1999, notamment en ses articles 16 § 2, 1°, 4 et 17, § 2 à 4 ;

Sur proposition de la Députation permanente;

A R R E T E :

Article 1er. - *Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2004.*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	6.230.000,00	6.229.999,00-	1,00
872/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	4.999,00-	1,00
872/742040	Remboursements de dépenses de personnel	160.000,00	3.935.000,00	4.095.000,00
872/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	250,00	249,00-	1,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	25.000,00	1.675.000,00	1.700.000,00
872/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.700.000,00	1.675.000,00-	25.000,00
	Total R.O prestations	8.120.250,00	2.300.247,00-	5.820.003,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/740025	Intervention du Fonds de garantie	0,00	90,00	90,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/740020	Subventions de la Région wallonne	1.000,00	10.000,00	11.000,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/740011	Remboursement cotisations patronales	0,00	125.000,00	125.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/751200	Contribution de tiers aux charges d'emprunts	0,00	148.741,00	148.741,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	28.730,00	28.730,00-	0,00
872/754000	Remboursement d'intérêts d'emprunts subsidiés	34.300,00	52.929,00	87.229,00
	Total R.O transferts	64.030,00	308.030,00	372.060,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Impôts</u>			
	<i>Impôts</i>			
040/752010	Intérêts de retard	5.000,00	5.000,00-	0,00
	<u>Patrimoine privé</u>			
	<i>Patrimoine</i>			
124/750100	Dividendes de Dexia	1.313.688,00	62.064,00	1.375.752,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Gaz</i>			
551/750300	Dividendes Association liégeoise du Gaz	2.680.104,00	126.896,00	2.807.000,00
	<i>Électricité</i>			
552/750600	Dividendes de la Société Coopérative liégeoise d'électricité	1.777.264,00	82.411,00	1.859.675,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
872/751500	<u>RECETTES</u>			
	<u>Soins de santé</u> <i>Centre Princesse Astrid</i> Arrérages de legs divers	3.000,00	2.999,00-	1,00
	Total R.O dette	5.779.056,00	263.372,00	6.042.428,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/662001/03	<p>DEPENSES EXERCICES ANTERIEURS Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire</p>	1.000.000,00	268.442,00	1.268.442,00
	Total Exercices Antérieurs	1.000.000,00	268.442,00	1.268.442,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Prélèvement sur BO - dépense</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	10.600.000,00	2.000.000,00-	8.600.000,00
	Total Prélèvement sur BO - dépense	10.600.000,00	2.000.000,00-	8.600.000,00
	<u>D.O personnel</u>			
	<u>Autorités provinciales</u>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/628000	Divers frais de personnel	0,00	500,00	500,00
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/624110	Contribution provinciale complémentaire aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	0,00	13.000.000,00	13.000.000,00
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/620000	Rémunérations	8.504.488,00	29.700,00-	8.474.788,00
131/621000	Allocations sociales directes	333.120,00	15.000,00-	318.120,00
131/625000	Abonnements sociaux	19.350,00	4.000,00-	15.350,00
	<i>Archives provinciales</i>			
133/620000	Rémunérations	90.450,00	20.000,00-	70.450,00
133/621000	Allocations sociales directes	5.020,00	1.400,00-	3.620,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
133/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale <i>Service provincial des Bâtiments</i>	25.200,00	5.000,00-	20.200,00
137/620000	Rémunérations	5.970.000,00	22.500,00-	5.947.500,00
137/621000	Allocations sociales directes	234.800,00	5.500,00-	229.300,00
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/620000	Rémunérations	3.122.810,00	130.000,00-	2.992.810,00
420/621000	Allocations sociales directes	110.540,00	5.000,00-	105.540,00
420/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	474.600,00	11.100,00-	463.500,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/620000	Rémunérations	641.930,00	3.500,00-	638.430,00
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/620000	Rémunérations	2.223.120,00	15.000,00-	2.208.120,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/620000	Rémunérations	1.324.100,00	17.500,00-	1.306.600,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	224.900,00	3.000,00-	221.900,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/620000	Rémunérations	381.940,00	7.200,00-	374.740,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/620000	Rémunérations	2.253.850,00	15.000,00-	2.238.850,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	392.300,00	5.000,00-	387.300,00
701/625000	Abonnements sociaux	720,00	520,00-	200,00
	<i>Espace qualité formation de la Province de Liège</i>			
701/621000	Allocations sociales directes	6.000,00	2.100,00-	3.900,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	55.520,00	4.300,00-	51.220,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/620000	Rémunérations	3.878.900,00	2.300,00-	3.876.600,00
	<i>Internats</i>			
708/620000	Rémunérations	2.538.603,00	51.251,00-	2.487.352,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/628010	Remboursements de traitements	0,00	14.450,00	14.450,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Fonds d'Histoire du Mouvement wallon</i>			
771/628010	Remboursements de traitements	0,00	35.000,00	35.000,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/620000	Rémunérations	11.464.410,00	362.000,00-	11.102.410,00
872/621000	Allocations sociales directes	454.900,00	22.431,00-	432.469,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.142.550,00	59.000,00-	2.083.550,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/620000	Rémunérations	4.513.000,00	384.000,00-	4.129.000,00
872/621000	Allocations sociales directes	197.920,00	25.000,00-	172.920,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	941.100,00	155.000,00-	786.100,00
872/625000	Abonnements sociaux	500,00	400,00-	100,00
872/628010	Remboursements de traitements	134.000,00	134.000,00-	0,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/621000	Allocations sociales directes	10.840,00	4.200,00-	6.640,00
879/625000	Abonnements sociaux	400,00	150,00-	250,00
	Total D.O personnel	52.671.881,00	11.527.898,00	64.199.779,00
	<u>D.O fonctionnement</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/617100	Impôts d'immeubles pris en location	500,00	500,00-	0,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/613284	Location équipement didactique pour l'ensemble des établissements d'enseignement	0,00	105.600,00	105.600,00
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/613200	Fonctionnement technique	392.620,00	53.600,00-	339.020,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/613200	Fonctionnement technique	160.640,00	9.250,00	169.890,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/613025	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	50.000,00	50.000,00-	0,00
735/613026	Remploi des subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	0,00	50.000,00	50.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	137.500,00	7.840,00	145.340,00
741/613200	Fonctionnement technique	716.150,00	5.500,00	721.650,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.800,00	4.000,00-	800,00
872/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	538.200,00	538.200,00-	0,00
872/613100	Fonctionnement administratif	134.640,00	50.000,00-	84.640,00
872/613200	Fonctionnement technique	1.106.700,00	1.086.700,00-	20.000,00
872/613300	Fonctionnement des bâtiments	409.500,00	389.500,00-	20.000,00
872/613400	Frais d'usage des véhicules provinciaux	18.500,00	18.500,00-	0,00
	Total D.O fonctionnement	3.669.750,00	2.012.810,00-	1.656.940,00
	<u>D.O transferts</u>			
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/640206	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette", en partenariat avec la Région wallonne	0,00	2.500,00	2.500,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Sports</i>			
764/640552	Crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour l'organisation et la promotion d'actions sportives provinciales	247.894,00	12.500,00	260.394,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
764/640554	Crédit mis à la disposition de la Députation permanente pour la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive	212.500,00	7.500,00	220.000,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/642630	Intervention dans le déficit des hôpitaux	0,00	1.300.000,00	1.300.000,00
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/640756	Prime à l'installation de chauffe-eau solaires	325.000,00	32.500,00	357.500,00
	Total D.O transferts	785.394,00	1.355.000,00	2.140.394,00
	<u>D.O dette</u>			
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/650050	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	0,00	12.500,00	12.500,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	10.660,00	10.660,00
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/653000	Charges financières	14.693,00	4.112,00-	10.581,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	1.000,00	1.000,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	750,00	750,00
	<i>Services des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	500,00	500,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	1.010,00	1.010,00
	<i>Circuit de Spa-Francorchamps</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	3.570,00	3.570,00
	<i>Centre de formation de tennis de table</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	7.530,00	7.530,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Château de Jehay</i>			
771/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	11.740,00	11.740,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/650010	Intérêts d'emprunts	71.850,00	7.750,00	79.600,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/650010	Intérêts d'emprunts	24.920,00	14.380,00	39.300,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts d'État)	110.474,00	544,00-	109.930,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/650010	Intérêts d'emprunts	0,00	25.940,00	25.940,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Hygiène et salubrité publique</u>			
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/650010	Intérêts d'emprunts	6.050,00	500,00	6.550,00
	<u>Logement et aménag du territoire</u>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/650044	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	0,00	7.480,00	7.480,00
	Total D.O dette	227.987,00	100.654,00	328.641,00

I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	46.694.327,00	285.725.858,00	12.662.068,00	345.082.253,00	2.167.624,76	0,00	347.249.877,76
M.B Mars	58.500,00	1.281.820,00	0,00	1.340.320,00	0,00	0,00	1.340.320,00
M.B Juin	838.266,00	77.310,00	0,00	915.576,00	0,00	0,00	915.576,00
M.B Oct	2.300.247,00-	308.030,00	263.372,00	1.728.845,00-	22.751.916,91	0,00	21.023.071,91
TOTAUX	45.290.846,00	287.393.018,00	12.925.440,00	345.609.304,00	24.919.541,67	0,00	370.528.845,67

II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	247.319.340,00	39.488.653,00	19.211.413,00	27.411.835,00	333.431.241,00	1.150.000,00	11.973.207,00	346.554.448,00
T.B Mars	0,00	1.533.113,30	325.754,00	1.858.867,30-	0,00	0,00	0,00	0,00
M.B Mars	15.201,00	190.070,00	11.251,00	834.070,30	1.050.592,30	0,00	500.000,00	1.550.592,30
T.B Juin	169.760,00-	171.258,00	1.498,00-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
M.B Juin	0,00	758.484,00	113.254,00	44.910,00	916.648,00	0,00	0,00	916.648,00
T.B Oct	338.649,00	189.390,00	25.435,00	553.474,00-	0,00	0,00	0,00	0,00
M.B Oct	11.527.898,00	2.012.810,00-	1.355.000,00	100.654,00	10.970.742,00	268.442,00	2.000.000,00-	9.239.184,00
TOTAUX	259.031.328,00	40.318.158,30	21.040.609,00	25.979.128,00	346.369.223,30	1.418.442,00	10.473.207,00	358.260.872,30

15

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	347.338.149,00	1.728.845,00-	345.609.304,00
II. Recettes des exercices antérieurs	2.167.624,76	22.751.916,91	24.919.541,67
Recettes totales	349.505.773,76	21.023.071,91	370.528.845,67

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	347.871.688,30	8.970.742,00	356.842.430,30
II. Dépenses des exercices antérieurs	1.150.000,00	268.442,00	1.418.442,00
Dépenses totales	349.021.688,30	9.239.184,00	358.260.872,30

BONI du Budget ORDINAIRE :

12.267.973,37

Article 2.- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2004, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit :

RECETTES :	370.528.845,67
DEPENSES :	358.260.872,30
BONI :	12.267.973,37

Article 3.- Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2004.

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>EXERCICES ANTERIEURS</u>			
000/097910/03	Boni présumé des années antérieures	147.211,28	147.211,28-	0,00
000/170190/03	Emprunts pour dépenses d'exercices antérieurs	100.000,00	631.734,00	731.734,00
010/175000/03	Emprunts contractés par billets de trésorerie	0,00	25.129.051,00	25.129.051,00
106/170111/03	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers	0,00	7.200,00	7.200,00
421/170113/03	Emprunts pour travaux de voirie	0,00	358.000,00	358.000,00
560/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	743.680,00	743.680,00
621/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	204.532,00	204.532,00
700/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	619.986,00	619.986,00
741/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	2.573.850,00	2.573.850,00
764/170134/03	Emprunt destiné au remboursement anticipé du solde restant dû dans le cadre de l'assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	0,00	504.213,00	504.213,00
771/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	197.057,00	197.057,00
771/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	375.671,00	375.671,00
773/170130/03	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	0,00	129.074,00	129.074,00
870/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	736.844,00	736.844,00
871/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	329.407,00	329.407,00
872/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	909.541,00	909.541,00
872/170120/03	Emprunts pour équipement	0,00	350.000,00	350.000,00
879/170110/03	Emprunts pour travaux	0,00	50.000,00	50.000,00
922/170153/03	Emprunt couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	0,00	2.373.942,00	2.373.942,00
	Total			
	Total Exercices Antérieurs	247.211,28	36.076.570,72	36.323.782,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Prélèvement sur BE - recette</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	10.600.000,00	2.000.000,00-	8.600.000,00
	Total Prélèvement sur BE - recette	10.600.000,00	2.000.000,00-	8.600.000,00
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	750.000,00	750.000,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/151300	Intervention du Fonds des Bâtiments scolaires provinciaux et communaux	25,00	15.434,00	15.459,00
735/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	60.734,00	60.734,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	2.040.000,00	1.000.000,00	3.040.000,00
	Total R.E transferts	2.040.025,00	1.826.168,00	3.866.193,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/170110	Emprunts pour travaux	4.550.000,00	750.000,00-	3.800.000,00
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/170114	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	1,00	599.999,00	600.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/170110	Emprunts pour travaux	1,00	459.999,00	460.000,00
	<i>Internats</i>			
708/170110	Emprunts pour travaux	45.000,00	100.000,00	145.000,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/170110	Emprunts pour travaux	627.500,00	125.788,00	753.288,00
	<u>Complexes de délasserment</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/170110	Emprunts pour travaux	1.470.000,00	1.750.000,00	3.220.000,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/170110	Emprunts pour travaux	100.001,00	70.000,00-	30.001,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
762/170111	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers	0,00	62.000,00	62.000,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/170110	Emprunts pour travaux	488.450,00	1.000.000,00	1.488.450,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/170120	Emprunts pour équipement	743.500,00	25.000,00	768.500,00
	Total R.E dette	8.024.453,00	3.302.786,00	11.327.239,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Service informatique central</i>			
139/231000	Matériel informatique - acquisition	2.240.000,00	189.578,00	2.429.578,00
	<u>Voies navigables - Hydraulique</u>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	152.403,00	447.597,00	600.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/244200	Equipement didactique - acquisition	700.000,00	48.351,00-	651.649,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	50.000,00	410.000,00	460.000,00
	<i>Internats</i>			
708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	45.000,00	100.000,00	145.000,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	627.500,00	201.956,00	829.456,00
	<u>Complexes de délasserment</u>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.470.000,00	1.750.000,00	3.220.000,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/221000	Constructions - acquisition	70.000,00	8.000,00-	62.000,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.528.450,00	2.000.000,00	4.528.450,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/230000	Machines, matériel - acquisition	743.500,00	25.000,00	768.500,00
	Total D.E investissements	8.626.853,00	5.067.780,00	13.694.633,00

I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERT	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	6.257.512,00	174.601,00	17.430.554,00	23.862.667,00	497.214,28	11.973.207,00	36.333.088,28
M.B Mars	3.204.737,00	0,00	3.451.942,00	6.656.679,00	0,00	500.000,00	7.156.679,00
M.B Juin	20.000,00	0,00	4.103.000,00	4.123.000,00	100.000,00	0,00	4.223.000,00
M.B Oct	1.826.168,00	0,00	3.302.786,00	5.128.954,00	36.076.570,72	2.000.000,00-	39.205.524,72
TOTAUX	11.308.417,00	174.601,00	28.288.282,00	39.771.300,00	36.673.785,00	10.473.207,00	86.918.292,00

II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERT	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	4.471.252,00	28.603.494,00	2.635.000,00	35.709.746,00	600.000,00	0,00	36.309.746,00
T.B Mars	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
M.B Mars	0,00	6.580.545,00	504.213,00	7.084.758,00	0,00	0,00	7.084.758,00
T.B Juin	0,00	182.000,00-	182.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
M.B Juin	0,00	1.422.402,00	2.563.000,00	3.985.402,00	100.000,00	0,00	4.085.402,00
T.B Oct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
M.B Oct	0,00	5.067.780,00	0,00	5.067.780,00	34.302.205,86	0,00	39.369.985,86
TOTAUX	4.471.252,00	41.492.221,00	5.884.213,00	51.847.686,00	35.002.205,86	0,00	86.849.891,86

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE (Recettes)

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	47.115.553,00	3.128.954,00	50.244.507,00
II. Recettes des exercices antérieurs	597.214,28	36.076.570,72	36.673.785,00
Recettes totales	47.712.767,28	39.205.524,72	86.918.292,00

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	46.779.906,00	5.067.780,00	51.847.686,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	700.000,00	34.302.205,86	35.002.205,86
Dépenses totales	47.479.906,00	39.369.985,86	86.849.891,86

BONI du Budget EXTRAORDINAIRE :

68.400,14

Article 4.- Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2004, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit :

RECETTES :	86.918.292,00
DEPENSES :	86.849.891,86
BONI :	68.400,14

Article 5. La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

En séance à Liège, le

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Le Président,

M. LONHAY.

J-C. MEURENS

**EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU BUDGET 2004 – 4^{IÈME}
SÉRIE
(DOCUMENT 04-05 / 24)**

De la tribune M. Louis GENET fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS et MR

S'ABSTIENNENT : les groupes CDH-CSP et ECOLO.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2004 ;

Vu sa résolution de ce jour relative à une troisième série de modifications budgétaires concernant notamment le service extraordinaire ;

Attendu que des dépenses totalisant un montant de 86.849.891,86 € sont inscrites au service extraordinaire ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu le Décret du parlement wallon de 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret de la Région wallonne du 1er avril 1999 ;

Sur la proposition de la Députation permanente,

ARRETE :

Article unique : *Les emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au projet de budget pour 2004 sont conclus ou modifiés, en augmentation globale de 3.934.522,00 €, suivant les montants et objets détaillés ci-dessous :*

n° 2 : ramené de 4.550.000,00€ à 3.800.000,00 € pour travaux à exécuter à l'Institut de Formation des Agents des Services publics ;

n° 9 : porté de 45.000,00 € à 145.000,00 € pour travaux à exécuter pour les Internats ;

n°10 : porté de 627.500,00 € à 753.288,00 € pour travaux à exécuter dans les établissements secondaires ;

n°12 : porté de 1.470.000,00 € à 3.220.000,00 € pour travaux à exécuter au Domaine provincial de Wégimont ;

- n° 15 : porté de 560.119,00 € à 1.560.119,00€ pour travaux à exécuter au Musée de la Vie Wallonne ;
- n° 21 : porté de 743.500,00 € à 768.500,00€ pour équipement des laboratoires ;
- n° 28 : ramené de 100.000,00 € à 92.000,00 € pour acquisition de biens immobiliers et travaux à exécuter pour les besoins du Service des Affaires Culturelles de la Province ;
- n° 33 : porté de 100.000,00 € à 731.734,00€ pour dépenses afférentes aux années antérieures ;
- n° 35 : 600.000,00 € pour travaux aux Voies navigables et hydraulique ;
- n° 36 : 460.000,00 € pour travaux à exécuter aux Centres provinciaux psycho-médico-sociaux ;

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

DÉSIGNATION D'UN COMPTABLE DES MATIÈRES À LA HAUTE ÉCOLE LÉON ELI TROCLET (DOCUMENT 04-05 / 25)
--

De la tribune Mme Pascale DAMSEAUX fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS, MR et CDH-CSP

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Attendu que la comptabilité des matières reprend les produits de consommation courante et les matières transformables;

Vu la décision de la Députation permanente en date du 22 décembre 1988 approuvant d'une part la procédure de déclassement du matériel ou du mobilier et, d'autre part les instructions pour la tenue des inventaires et des comptabilités des matières;

Vu la proposition de décharger Madame LETAWE-BROUILLARD appelée à d'autres fonctions au 01/01/2004, de ses fonctions de comptable des matières à la Haute école ELI TROCLET à cette même date;

Vu la proposition de la Direction du Service tendant à désigner, à partir du 1er janvier 2004, Madame POLI Nathalie, employée d'administration à titre intérimaire, en qualité de comptable des matières pour la Haute école ELI TROCLET.

Vu sa résolution du 27 avril 1970, approuvée par arrêté royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières appartenant à la Province sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion;

Sur le rapport de la Députation permanente,

A R R E T E :

Article 1er.- *Madame Nathalie POLI, Employée d'administration à titre intérimaire et à temps plein, est désignée, à partir du 1^{er} janvier 2004, en qualité de comptable des matières pour la Haute école ELI TROCLET, en remplacement de Madame LETAWE-BROUILLARD.*

Article 2.- *La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, aux intéressées, pour leur servir de titre, à la Direction du Service, pour disposition et à la Cour des Comptes, pour information.*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

<p>MODIFICATION DU RÈGLEMENT – TARIF DES FRAIS DE PROJET, DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES PROVINCIAUX (DOCUMENT 04-05 / 26)</p>

De la tribune M. Erich WARLAND fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS, MR et ECOLO

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 28 juin 2001 arrêtant le règlement-tarif des frais de projet, de contrôle et de surveillance des travaux exécutés par les services techniques provinciaux ;

Considérant que de nombreux bénéficiaires potentiels souhaitent que les services techniques provinciaux assurent également, outre leurs missions d'auteurs de projet, de contrôleurs et de surveillants, les missions de coordinateur-projet et/ou réalisation, telles que prévues par l'arrêté royal du 25 janvier 2001 relatif aux chantiers temporaires ou mobiles ;

Attendu dès lors qu'il convient de compléter, en ce sens, le Chapitre IV et l'intitulé du règlement-tarif précité;

Vu le décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, et plus particulièrement son article 51;

Vu la loi provinciale et ses dispositions non abrogées par ledit décret ;

Sur le rapport de la Députation permanente;

ARRETE

Article 1^{er} *L'intitulé du règlement-tarif de l'espèce est modifié comme suit : «Règlement-tarif des frais de projet, de contrôle, de surveillance **et de coordination** des travaux exécutés par les Services Techniques Provinciaux ».*

Article 2 *Le Chapitre 4, intitulé « Dispositions communes », du règlement-tarif des frais de projet, de contrôle et de surveillance des travaux exécutés par les services techniques provinciaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :*

« Chapitre IV – Dispositions communes

Article 21 :

Les services techniques provinciaux sont habilités à exercer, à la demande des personnes morales de droit public ou de droit privé visées à l'article 1 du présent règlement, les missions de coordination de sécurité et de santé – projet et/ou réalisation visées par l'arrêté royal du 25 janvier 2001 relatif aux chantiers temporaires ou mobiles.

Article 22 :

Les honoraires dus pour l'exécution de ces missions sont fixés comme suit :

- coordination-projet : 0,25 % du montant des travaux hors TVA, avec un minimum de 500 € ;*
- coordination-réalisation : 0,75 % du montant des travaux hors TVA jusqu'à 750.000 € et 0,50 % au-delà, avec un minimum de 500 €.*

Article 23 :

Les missions obligatoires confiées aux Services techniques provinciaux dans le cadre des travaux subsidiés en matière de patrimoine (bâtiments classés), d'infrastructures culturelles et sportives et de plan triennal sont exécutées à titre gratuit.

Article 24 :

Les honoraires font l'objet de déclarations de créance. Les paiements sont effectués dans les soixante jours de calendrier, à compter du jour de la réception par l'Administration concernée de la déclaration de créance.

Article 25 :

Tout cas exceptionnel ou non prévu dans le présent règlement sera tranché par la Députation permanente sur avis de la Direction du Service concerné. »

Article 3 *La présente résolution produit ses effets à partir du 1^{er} novembre 2004.*

Article 4 *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province.*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Le Président,

**MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES À L'ADMINISTRATION CENTRALE
PROVINCIALE – COMPTE PRODUITS DIVERS
(DOCUMENT 04-05 / 27)**

De la tribune M. Roger SOBRY fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS, MR et ECOLO

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1^o qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";

Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes de l'Administration Centrale Provinciale – Compte « Produits divers », dans lequel figurent notamment 10 créances restant à recouvrer pour les exercices 1978, 1979, 1983, 1984, 1987, 1989 et 1990;

Attendu qu'il s'indique de constater que les dossiers relatifs à huit créances ne comportent pas d'éléments suffisants pour permettre leur recouvrement;

Qu'en effet, l'identification des susdites créances se limite à l'inscription dans le compte de gestion du receveur spécial concerné de droits constatés non recouverts;

Attendu, par ailleurs, relativement aux deux autres créances, que les frais de mise en demeure ou d'introduction d'une procédure en justice se révéleraient supérieurs au montant à récupérer ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs :

- à l'article 735/00000/742040, la somme de 4.435,42 € ;
- à l'article 760/00000/742040, la somme de 983,15 € ;
- à l'article 735/24000/742040, la somme de 55,30 € ;

dans son compte de gestion à établir pour 2004;

Vu le décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Vu la Loi provinciale et ses dispositions non abrogées par ledit décret ;

A R R E T E :

Article 1^{er}. - Le receveur spécial des recettes de l'Administration Centrale Provinciale – Compte « Produits divers » est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans son compte de gestion à établir pour 2004 :

Exercice	Montant	Article
1978	247,89 €	735/00000/742040
1979	41,42 €	735/00000/742040
1983	1.553,68 €	735/00000/742040
1984	237,56 €	735/00000/742040
	55,30 €	735/24000/742040
1987	2.335,98 €	735/00000/742040
1989	983,15 €	760/00000/742040
1990	18,89 €	735/00000/742040
TOTAL	5.473,87 €	

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur précité pour disposition.

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES AU CENTRE PRINCESSE ASTRID DE LA GLEIZE
(DOCUMENT 04-05 / 28)

De la tribune Mme Denise BARCHY fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS, MR et ECOLO

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial" ;

Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes du Centre Princesse Astrid de La Gleize, dans lequel figurent notamment 11 créances restant à recouvrer pour les exercices 1990 à 2003 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées ;

Attendu qu'il n'est plus possible d'en poursuivre le recouvrement, en raison du fait que certains débiteurs sont décédés sans héritier connu ou que les héritiers ont renoncé à la succession, qu'un autre est radié d'office des registres de la population pour l'étranger, que le sort de deux autres est ignoré ou encore que les éléments présents dans le dossier d'un débiteur sont insuffisants pour envisager des poursuites ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs la somme de 3.157,62 EUR dans son compte de gestion à établir pour 2004 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

ARRETE :

Article 1^{er}. - Le receveur spécial des recettes du Centre Princesse Astrid de La Gleize est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans son compte de gestion à établir pour 2004 :

EXERCICE	ARTICLE 872/43000/702010
1990	449,79 €
1995	487,68 €
1996	405,46 €
2000	661,20 €
2002	482,20 €
2003	671,29 €

TOTAL 3.157,62 €

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur précité pour disposition.

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

**MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES À LA BIBLIOTHÈQUE DU SERVICE DES
AFFAIRES CULTURELLES DE LA PROVINCE DE LIÈGE
(DOCUMENT 04-05 / 29)**

De la tribune Mme Nicole STASSEN fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS, MR et ECOLO

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";

Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes de la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège, dans lequel figurent notamment 18 créances restant à recouvrer pour les exercices 1997 à 2004 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances, en raison du fait que les débiteurs sont inconnus des registres de la population, que leur sort est ignoré, ou parce que le montant de la créance est minime ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs la somme de 698,08 EUR dans son compte de gestion à établir pour 2004 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

R R E T E :

Article 1^{er}.- *Le receveur spécial des recettes de la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans son compte de gestion à établir pour 2004 :*

<u>EXERCICE</u>	<u>ARTICLE 767/73300/702010</u>
1997	9,92 €
1998	33,79 €
1999	32,87 €
2001	210,27 €
2003	344,98 €
2004	66,25 €

TOTAL 698,08 €

Article 2.- *Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur précité pour disposition.*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

**SERVICES PROVINCIAUX – MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET
CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION PORTE-CONTAINER POUR
L'IILE
(DOCUMENT 04-05 / 39)**

De la tribune Mme Nicole STASSEN fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Revu sa résolution du 27 mai 2004 adoptant notamment le cahier spécial des charges appelé à régir le marché relatif à l'acquisition d'un camion porte-container à destination de l'IILE et faisant choix de l'appel d'offres général pour la passation de ce marché, estimé à 122.437,00 € TVAC ;

Considérant que l'avis de marché correspondant a été publié au Bulletin des Adjudications et au Journal Officiel des Communautés Européennes ;

Vu le procès-verbal de la séance d'ouverture des offres qui s'est tenue ce 8 septembre 2004, attestant qu'aucune offre n'a été déposée dans le cadre de ce marché;

Considérant qu'en pareille hypothèse, l'article 17§2-1^o-e de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics permet le recours à la procédure négociée pour l'attribution du marché ;

Considérant que le choix de cette procédure, qui autorise des délais plus courts que ceux fixés pour l'adjudication ou l'appel d'offres, rendra possible la désignation de l'adjudicataire avant le 31 décembre du présent exercice budgétaire;

Vu le cahier spécial des charges modifié en conséquence ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48;

Décide

Article 1^{er} *Une procédure négociée sera organisée en vue de l'attribution du marché relatif à l'acquisition d'un camion porte-container pour l'IILE.*

Article 2 *Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

De la tribune Mme Nicole Francine REMACLE fait rapport sur ce point de l'ordre du jour au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution

La discussion générale est ouverte.

M. Louis GENET intervient à la tribune, et de leurs bancs M. Gaston GERARD, Député permanent, Louis GENET, pour la seconde fois ainsi que M. Dominique DRION

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS, MR et CDH-CSP

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la conclusion d'emprunts, portant sur un montant total de 11.143.000,00 €, répartis en 4 lots, chacun d'entre eux contenant plusieurs emprunts d'objets et articles divers, de même durée et de même périodicité de révision du taux, concernant des investissements provinciaux figurant aux budgets de l'année 2004 et antérieurs ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché, lequel pourra être attribué soit globalement soit par lots

Vu le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché;

Considérant qu'un appel d'offres général doit être organisé en vue de l'attribution du marché;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 12 octobre 2004 de l'Administration Centrale provinciale et approuvées par la Députation permanente;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48;

DECIDE :

Article 1^{er}.- *Un appel d'offres général sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à la conclusion d'emprunts, portant sur un montant total de 11.143.000,00 €, répartis en 4 lots, chacun d'entre eux contenant plusieurs emprunts d'objets et articles budgétaires divers, de même durée et de même périodicité de révision du taux, concernant des investissements provinciaux figurant aux budgets de l'année 2004 et antérieurs ainsi que les services y relatifs qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.*

Article 2.- *Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.*

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

IV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2004 est approuvé.

V CLÔTURE DE LA RÉUNION.

M. le Président déclare close la réunion de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 17 heures 25

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,



Marianne LONHAY

Le Président,



Jean-Claude MEURENS

VI SÉANCE À HUIS-CLOS

**NOMINATION DE DEUX INSPECTEUR(TRICES)S DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL
(DOCUMENT 04-05 / 33)**

60 conseillers ont pris part au premier vote

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Denise BARCHY (PS), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. André DENIS (MR), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Alain ONKELINX (PS), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH) et M. Michel WILKIN (MR).

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu le règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné ;

Vu l'appel lancé parmi les membres définitifs de la catégorie du personnel directeur et enseignant en activité de service ou réputés dans une telle position ;

Attendu que huit candidatures ont été enregistrées et répondent aux conditions de l'appel ;

Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces huit candidats ;

Vu la candidature de Monsieur BEMELMANS José, né le 12 octobre 1944, titulaire d'un diplôme d'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale-publicité et d'un certificat d'aptitude pédagogique.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 30/01/1975 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 01/09/1981 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 30/01/75 au 31/08/96 à l'A.P. de Flémalle G. LANG ; qu'il exerce les fonctions de chef de travaux d'atelier depuis le 01/09/96 (définitif au 30/06/99) respectivement à l'A.P. de Flémalle G. LANG, à l'E.P. Verviers E.P.L. et à l'I.P.E.S. de Hesbaye.

Attendu qu'il justifie de 7.604 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur DETHIER Ghislain (Mario), né le 17 avril 1958, licencié en sociologie et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 13/10/1980 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 01/06/1987 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 13/10/80 au 01/03/81, du 01/12/82 au 05/03/83, du 17/03/83 au 31/03/83, du 20/04/83 au 12/06/83, du 07/12/83 au 16/12/83, du 16/02/84 au 27/02/84 et du 02/10/84 au 01/10/95 à l'I.P.E.S. de Verviers, de Flémalle, de Huy, à l'E.S.E. de Jemeppe et à la H. E. L.-E. Troclet ; qu'il exerce les fonctions de Directeur de l'E.P. Verviers E.P.L. depuis le 02/10/95 (définitif au 19/12/96).

Attendu qu'il justifie de 6.223 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention TRES BON.

Vu la candidature de Madame HENDERYCKX Eliane, née le 22 janvier 1953, licenciée en Philologie – histoire et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieure.

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 20/09/1976 ; qu'elle y a été nommée à titre définitif le 01/09/81 ; qu'elle a exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 30/09/76 au 30/11/98 à l'I.P.E.S. de Fléron et à l'E.P.A.N.P. ; qu'elle exerce les fonctions de Directrice au L.T.P. J. BOETS depuis le 01/12/98 (définitive au 01/09/00 sur l'I.P.E.S. de Verviers mais détachée au L.T.P. J Boets).

Attendu qu'elle justifie de 8.382 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur LEBOIS Jean, né le 6 novembre 1950, licencié en philologie classique et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 01/09/1973 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 01/09/1979 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 01/09/73 au 31/05/88, du 01/09/91 au 16/03/93 et du 03/04/93 au 30/09/93 aux I.P.E.S. de Fléron et de Herstal et à l'E.P. Seraing E.P.L. ; qu'il a exercé les fonctions de sous-directeur du 01/06/88 au 16/04/90 dans l'Enseignement de promotion sociale à l'I.P.E.P.S. de Verviers (o. techno.), du 17/04/90 au 30/06/91 et du 17/03/93 au 02/04/93 dans l'Enseignement de plein exercice à l'E.P. Seraing E.P.L., du 01/10/93 au 26/01/95 et du 01 au 09/02/95 à l'I.P.E.S. de Verviers ; qu'il a exercé et exerce les fonctions de Directeur du 27/01/95 au 31/01/95 et à partir du 10/02/95 à l'E.P. Herstal E.P.L. (définitif le 01/12/97 – détaché à l'A.P. de Flémalle G. LANG depuis le 01/07/02).

Attendu qu'il justifie de 9.060 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention EXCEPTIONNEL.

Vu la candidature de Madame PITANCE Pascale, née le 1er octobre 1961, licenciée en sciences chimiques et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 13/02/1990 ; qu'elle y a été nommée à titre définitif le 30/06/93 ; qu'elle a exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial de promotion sociale du 13/02/90 au 31/08/96 et du 01/09/98 au 30/05/99 aux I.P.E.P.S. de Seraing (o. tech., gén. et écono.), de Verviers (o. techno.) et supérieur de Seraing ; qu'elle a exercé les fonctions de sous-directrice du 01/09/96 au 30/06/98 dans l'Enseignement de promotion sociale à l'I.P.E.P.S. de Huy ; qu'elle a exercé les fonctions supérieures de Directrice du 31/05/99 au 14/09/03 à l'I.P.E.P.S. de Liège (en remplacement de M. P. CHRISTOPHE) ; qu'elle exerce, depuis le 15/09/03, les fonctions supérieures d'Inspectrice de l'Enseignement provincial (en remplacement de M. S. MIGNON puis de Mme I. BOLY).

Attendu qu'elle justifie de 4.299 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention TRES BON.

Vu la candidature de Madame RASQUIN Bernadette, née le 19 février 1953, licenciée en Philologie romane, en Histoire et Littératures orientales et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 07/10/1975 ; qu'elle y a été nommée à titre définitif le 01/09/1979 ; qu'elle a exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial de plein exercice et de promotion sociale du 07/10/75 au 30/09/95 aux I.P.E.S. de Seraing, de Huy et à l'E.P. de Herstal E.P.L. et aux I.P.E.P.S. de Seraing (sup.) et de Liège ; qu'elle a exercé les fonctions de Directrice du 01/10/95 au 30/09/01 à l'I.P.E.S. de Herstal (définitive au 01/12/98 au L.T.P. J. BOETS, détachée à l'I.P.E.S. Herstal) ; qu'elle exerce depuis le 01/10/01 les fonctions supérieures d'Inspectrice de l'Enseignement provincial (en remplacement de M. C. PARMENTIER).

Attendu qu'elle justifie de 8.665 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur RIFFLART Patrick, né le 27 mai 1957, titulaire d'un diplôme d'ingénieur industriel-mécanique, d'un diplôme d'aptitudes pédagogiques et d'un certificat de cours normaux techniques moyens.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 01/09/1983 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 30/06/1992 ; qu'il a exercé et exerce ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice et de promotion sociale depuis le 01/09/83 aux E.P. de Herstal, Seraing, Verviers, Huy, aux I.P.E.S. de Fléron, Hesbaye, à l'INPRES de Seraing, à l'ISIL, aux I.P.E.P.S. de Seraing (sup.), Seraing (tech.), Huy, Herstal, et Verviers (techno.).

Attendu qu'il justifie de 6.282 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur STREEL Jean-Pierre, né le 11 juin 1954, licencié en sciences économiques et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 17/09/1979 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 30/06/1986 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 17/09/79 au 31/08/01 aux I.P.E.S. de Seraing, de Fléron, de Huy, de Hesbaye et de Herstal, à l'E.S.E. de Jemeppe, à l'I.E.P. sup. paramédical, aux E.P. Herstal et Seraing E.P.L. et à la H. E. L.-E. Troclet ; qu'il exerce les fonctions supérieures de Directeur depuis le 01/09/01 à l'E.P. Seraing E.P.L. (remplacement de M. J. BIERMANS).

Attendu qu'il justifie de 6.912 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention BON.

Vu la proposition motivée de sa Députation permanente de promouvoir en premier lieu Madame RASQUIN Bernadette, candidate comptant la plus importante ancienneté dans les fonctions supérieures d'Inspectrice et en second lieu Madame PITANCE Pascale, seconde candidate comptant une ancienneté de fonctions supérieures dans ce grade, considérant que l'expérience ainsi acquise dans ces fonctions prévaut sur l'ancienneté de service ou sur l'ancienneté dans d'autres fonctions, les intéressées connaissant parfaitement le rôle de l'inspection tant sur le plan administratif que pédagogique dans la structure provinciale et donnant par ailleurs entière satisfaction à leur hiérarchie;

Vu le Règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination, à temps plein, d'un(e) Inspecteur(trice) de l'Enseignement provincial ;

60 membres prennent part au vote ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60.*
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 2.*
- votes valables : 58.*
- majorité absolue : 30*

- Monsieur BEMELMANS José obtient 0 suffrage*
- Monsieur DETHIER Ghislain obtient 0 suffrage*
- Madame HENDERYCKX Eliane obtient 0 suffrage*
- Monsieur LEBOIS Jean obtient 6 suffrages*
- Madame PITANCE Pascale obtient 0 suffrage*
- Madame RASQUIN Bernadette obtient 52 suffrages*
- Monsieur RIFFLART Patrick obtient 0 suffrage*
- Monsieur STREEL Jean-Pierre obtient 0 suffrage*

Le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par sa députation permanente ;

En conséquence, Madame Bernadette RASQUIN est nommée à titre définitif en qualité d'Inspectrice de l'Enseignement provincial, à dater du 1er novembre 2004.

La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS

58 Conseillers ont pris part au second vote

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Denise BARCHY (PS), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. André DENIS (MR), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), , Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Alain ONKELINX (PS), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH) et M. Michel WILKIN (MR).

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Considérant qu'il y a lieu de titulariser deux emplois d'Inspecteur(trice) de l'Enseignement provincial vacants suite à la mise à la retraite au 1er novembre 2004 de Madame BOLY Irène et de Monsieur BAMPS Roland ;

Vu le règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accession aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné ;

Vu l'appel lancé parmi les membres définitifs de la catégorie du personnel directeur et enseignant en activité de service ou réputés dans une telle position ;

Attendu que huit candidatures ont été enregistrées et répondent aux conditions de l'appel ;

Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces huit candidats ;

Vu la candidature de Monsieur BEMELMANS José, né le 12 octobre 1944, titulaire d'un diplôme d'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale-publicité et d'un certificat d'aptitude pédagogique.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 30/01/1975 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 01/09/1981 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 30/01/75 au 31/08/96 à l'A.P. de Flémalle G. LANG ; qu'il exerce les fonctions de chef de

travaux d'atelier depuis le 01/09/96 (définitif au 30/06/99) respectivement à l'A.P. de Flémalle G. LANG, à l'E.P. Verviers E.P.L. et à l'I.P.E.S. de Hesbaye.

Attendu qu'il justifie de 7.604 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur DETHIER Ghislain (Mario), né le 17 avril 1958, licencié en sociologie et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 13/10/1980 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 01/06/1987 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 13/10/80 au 01/03/81, du 01/12/82 au 05/03/83, du 17/03/83 au 31/03/83, du 20/04/83 au 12/06/83, du 07/12/83 au 16/12/83, du 16/02/84 au 27/02/84 et du 02/10/84 au 01/10/95 à l'I.P.E.S. de Verviers, de Flémalle, de Huy, à l'E.S.E. de Jemeppe et à la H. E. L.-E. Troclet ; qu'il exerce les fonctions de Directeur de l'E.P. Verviers E.P.L. depuis le 02/10/95 (définitif au 19/12/96).

Attendu qu'il justifie de 6.223 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention TRES BON.

Vu la candidature de Madame HENDERYCKX Eliane, née le 22 janvier 1953, licenciée en Philologie – histoire et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieure.

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 20/09/1976 ; qu'elle y a été nommée à titre définitif le 01/09/81 ; qu'elle a exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 30/09/76 au 30/11/98 à l'I.P.E.S. de Fléron et à l'E.P.A.N.P. ; qu'elle exerce les fonctions de Directrice au L.T.P. J. BOETS depuis le 01/12/98 (définitive au 01/09/00 sur l'I.P.E.S. de Verviers mais détachée au L.T.P. J Boets).

Attendu qu'elle justifie de 8.382 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur LEBOIS Jean, né le 6 novembre 1950, licencié en philologie classique et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 01/09/1973 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 01/09/1979 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice du 01/09/73 au 31/05/88, du 01/09/91 au 16/03/93 et du 03/04/93 au 30/09/93 aux I.P.E.S. de Fléron et de Herstal et à l'E.P. Seraing E.P.L. ; qu'il a exercé les fonctions de sous-directeur du 01/06/88 au 16/04/90 dans l'Enseignement de promotion sociale à l'I.P.E.P.S. de Verviers (o. techno.), du 17/04/90 au 30/06/91 et du 17/03/93 au 02/04/93 dans l'Enseignement de plein exercice à l'E.P. Seraing E.P.L., du 01/10/93 au 26/01/95 et du 01 au 09/02/95 à l'I.P.E.S. de Verviers ; qu'il a exercé et exerce les fonctions de Directeur du 27/01/95 au 31/01/95 et à partir du 10/02/95 à l'E.P. Herstal E.P.L. (définitif le 01/12/97 – détaché à l'A.P. de Flémalle G. LANG depuis le 01/07/02).

Attendu qu'il justifie de 9.060 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention EXCEPTIONNEL.

Vu la candidature de Madame PITANCE Pascale, née le 1er octobre 1961, licenciée en sciences chimiques et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 13/02/1990 ; qu'elle y a été nommée à titre définitif le 30/06/93 ; qu'elle a exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement

provincial de promotion sociale du 13/02/90 au 31/08/96 et du 01/09/98 au 30/05/99 aux I.P.E.P.S. de Seraing (o. tech., gén. et écono.), de Verviers (o. techno.) et supérieur de Seraing ; qu'elle a exercé les fonctions de sous-directrice du 01/09/96 au 30/06/98 dans l'Enseignement de promotion sociale à l'I.P.E.P.S. de Huy ; qu'elle a exercé les fonctions supérieures de Directrice du 31/05/99 au 14/09/03 à l'I.P.E.P.S. de Liège (en remplacement de M. P. CHRISTOPHE) ; qu'elle exerce, depuis le 15/09/03, les fonctions supérieures d'Inspectrice de l'Enseignement provincial (en remplacement de M. S. MIGNON puis de Mme I. BOLY).

Attendu qu'elle justifie de 4.299 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention TRES BON.

Vu la candidature de Madame RASQUIN Bernadette, née le 19 février 1953, licenciée en Philologie romane, en Histoire et Littératures orientales et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 07/10/1975 ; qu'elle y a été nommée à titre définitif le 01/09/1979 ; qu'elle a exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial de plein exercice et de promotion sociale du 07/10/75 au 30/09/95 aux I.P.E.S. de Seraing, de Huy et à l'E.P. de Herstal E.P.L. et aux I.P.E.P.S. de Seraing (sup.) et de Liège ; qu'elle a exercé les fonctions de Directrice du 01/10/95 au 30/09/01 à l'I.P.E.S. de Herstal (définitive au 01/12/98 au L.T.P. J. BOETS, détachée à l'I.P.E.S. Herstal) ; qu'elle exerce depuis le 01/10/01 les fonctions supérieures d'Inspectrice de l'Enseignement provincial (en remplacement de M. C. PARMENTIER).

Attendu qu'elle justifie de 8.665 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur RIFFLART Patrick, né le 27 mai 1957, titulaire d'un diplôme d'ingénieur industriel-mécanique, d'un diplôme d'aptitudes pédagogiques et d'un certificat de cours normaux techniques moyens.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 01/09/1983 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 30/06/1992 ; qu'il a exercé et exerce ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial de plein exercice et de promotion sociale depuis le 01/09/83 aux E.P. de Herstal, Seraing, Verviers, Huy, aux I.P.E.S. de Fléron, Hesbaye, à l'INPRES de Seraing, à l'ISIL, aux I.P.E.P.S. de Seraing (sup.), Seraing (tech.), Huy, Herstal, et Verviers (techno.).

Attendu qu'il justifie de 6.282 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention BON.

Vu la candidature de Monsieur STREEL Jean-Pierre, né le 11 juin 1954, licencié en sciences économiques et titulaire d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur.

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'enseignement provincial le 17/09/1979 ; qu'il y a été nommé à titre définitif le 30/06/1986 ; qu'il a exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 17/09/79 au 31/08/01 aux I.P.E.S. de Seraing, de Fléron, de Huy, de Hesbaye et de Herstal, à l'E.S.E. de Jemeppe, à l'I.E.P. sup. paramédical, aux E.P. Herstal et Seraing E.P.L. et à la H. E. L.-E. Troclet ; qu'il exerce les fonctions supérieures de Directeur depuis le 01/09/01 à l'E.P. Seraing E.P.L. (remplacement de M. J. BIERMANS).

Attendu qu'il justifie de 6.912 jours d'ancienneté de service.

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention BON.

Vu la proposition motivée de sa Députation permanente de promouvoir en premier lieu Madame RASQUIN Bernadette, candidate comptant la plus importante ancienneté dans les fonctions supérieures d'Inspectrice et en second lieu Madame PITANCE Pascale, seconde candidate comptant une ancienneté de fonctions supérieures dans ce grade, considérant que l'expérience ainsi acquise dans ces fonctions prévaut sur l'ancienneté de service ou sur l'ancienneté dans d'autres fonctions, les intéressées connaissant parfaitement le rôle de l'inspection tant sur le plan administratif que pédagogique dans la structure provinciale et donnant par ailleurs entière satisfaction à leur hiérarchie;

Vu le Règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination, à temps plein, d'un(e) Inspecteur(trice) de l'Enseignement provincial ;

60 membres prennent part au vote ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 58.*
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 6.*
- votes valables : 52.*
- majorité absolue : 27*

- Monsieur BEMELMANS José obtient 0 suffrage*
- Monsieur DETHIER Ghislain obtient 0 suffrage*
- Madame HENDERYCKX Eliane obtient 0 suffrage*
- Monsieur LEBOIS Jean obtient 11 suffrages*
- Madame PITANCE Pascale obtient 41 suffrages*
- Monsieur RIFFLART Patrick obtient 0 suffrage*
- Monsieur STREEL Jean-Pierre obtient 0 suffrage*

Le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par sa députation permanente ;

En conséquence, Madame Pascale PITANCE est nommée à titre définitif en qualité d'Inspectrice de l'Enseignement provincial, à dater du 1er novembre 2004.

La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 20 octobre 2004,

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude MEURENS